



Département de l'Intérieur Direction de la Sûreté publique

CONSEILS DE PREVENTION EN MATIERE DE CAMBRIOLAGE D'HABITATIONS

La sécurité en Principauté de Monaco est une réalité. Pour y contribuer, en particulier pour la protection de votre logement, nous vous rappelons quelques gestes simples.

☛ Protection de vos accès

- Tout dispositif visant à renforcer la porte d'entrée sera un atout supplémentaire contre les cambrioleurs : blindage, entrebâilleur, viseur optique, etc.
- Fermez votre porte d'entrée à double tour, à chaque fois que vous quittez votre logement, et la nuit, même lorsque vous vous y trouvez.
- N'inscrivez pas vos nom et adresse sur vos trousseaux de clés.
- Ne laissez pas de clés sous le paillasson ou dans la boîte aux lettres.
- Fermez vos fenêtres avant de sortir.
- L'été, avec la chaleur, fermez les volets à défaut de fermer les fenêtres.

☛ Conseils de prévention

Masquez les signes extérieurs d'absence :

- Ne laissez pas votre courrier s'entasser dans la boîte aux lettres.
- Avisez le concierge et votre voisinage immédiat de votre absence pour qu'ils soient plus attentifs aux bruits, aux allées et venues, etc.

En cas de doute sur un comportement ou dans la survenance d'un événement suspect, n'hésitez pas à solliciter la Sûreté publique en composant le « 17 », depuis un téléphone filaire, ou le « 112 », depuis un téléphone cellulaire.